



INSPECTEURS STAGIAIRES PROMO 2020/2021

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

📧 : @cgt.finpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📞 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)



Après quelques semaines passées sur les bancs de l'ENFiP à mi-temps, ta formation théorique s'est déroulée en tout distanciel.

La pandémie qui touche notre pays a bousculé cette formation.

Toutefois même si l'ENFiP a apporté des modifications dans ta formation théorique, cela demeure bien trop tardif et surtout maintient le caractère probatoire de ton stage.

Tu vas donc suivre ton stage dans ce contexte particulier.

Depuis l'annonce du maintien du caractère probatoire de ton stage, la CGT FIP n'a eu de cesse de dénoncer cette situation, a fortiori cette année.

À chacune de nos interventions, l'ENFiP et la DG ont refusé toute discussion, assurant que les directions locales allaient recevoir une note de cadrage dans laquelle il leur serait demandé de faire preuve de bienveillance à ton égard.

Pour la CGT FIP, ces garanties sont insuffisantes. L'administration doit faire preuve de tolérance et tenir compte de vos situations individuelles, en te permettant de dérouler ton stage sur la direction qui te convient (en cohérence avec ta situation personnelle).

Tu trouveras dans ce guide les informations utiles à ta prise de poste.

Bon stage et n'hésite pas à nous contacter si tu rencontres des problèmes.



SOMMAIRE

■ Ton stage pratique probatoire	p. 3
■ Ta titularisation.....	p. 4
■ Tes droits à congés	p. 5
■ Ton module horaire	p. 6
■ Ta carrière à la DGFiP depuis le PPCR	p. 7/8
■ Tes frais de déménagement.....	p. 9
■ Tes frais de stage et de déplacement	p. 10
■ L'imposition de ton indemnité de scolarité.....	p. 11/12
■ La CGT	p. 13
■ Le mot des équipes de l'ENFiP-CGT	p. 14

Ton stage pratique probatoire



Du 17 mai au 30 juillet, tu effectueras ton stage sur ta résidence d'affectation obtenue en octobre dernier ou sur un poste au choix si ta candidature a été retenue.

Ce stage doit te permettre d'acquérir les gestes professionnels nécessaires à ta prise de poste et à manipuler les applicatifs informatiques. Tu devrais être accompagné, tout au long de cette formation pratique, d'un tuteur qui t'aidera dans tes apprentissages.

Pour cela, tu seras accueilli le premier jour en présentiel sur ton site.

Chaque direction a reçu une note de cadrage avec les modalités d'organisation. L'ENFiP s'est engagée à ce que ce dernier soit de qualité, tout en demandant aux directions locales d'évaluer les stagiaires en tenant compte de la situation sanitaire et du suivi d'une formation « moins-disante ».

Les consignes passées auprès des directions sont fermes et tout a été mis en place pour que les stagiaires ne soient pas pénalisés.

Les évaluations du stage devront être en adéquation avec les acquis théoriques de cette année si particulière.

Pour la CGT FiP, l'ENFiP doit surtout veiller à ce que la note soit lue et appliquée par les directions, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Cette formation initiale sera complétée par des modules de formation complémentaires dans le cadre de la formation continue.

Pendant ton stage, le télétravail qui par principe n'est pas de mise, pourra être déployé au vu du contexte sanitaire, en particulier par les personnes vulnérables ou pour les stagiaires qui de par leur passé professionnel seraient en capacité de prendre leur poste. L'ENFiP affiche sa volonté de ne pas fermer la porte au dispositif actuel, même pour les stagiaires.

Chaque direction a été sensibilisée sur la problématique du tutorat. Chaque stagiaire aura un tuteur et si le tuteur devait être absent, il serait remplacé par un agent expérimenté pour t'accompagner afin qu'il y ait toujours un référent présent à ta disposition. À voir...

Pour la CGT Finances Publiques, l'administration s'entête à maintenir le caractère probatoire du stage pour des raisons idéologiques alors qu'au-delà de son caractère contestable, il ne correspond à rien dans cette période bouleversée.

La CGT Finances Publiques sera présente aux côtés des stagiaires pour remonter les difficultés que vous rencontrerez pendant votre stage et vous défendre.

Pendant cette période, tu seras placé par délégation sous l'autorité du directeur départemental – ou de ta future direction en cas de recrutement au choix, où tu effectueras ton stage et sous l'autorité de ton chef de service qui t'accueillera.

Par contre pour tout ce qui est de la gestion administrative tu dépendras toujours de l'ENFiP jusqu'à ta titularisation qui devrait intervenir au 31 août 2021.

Les militants de la CGT Finances Publiques des sections locales sont à ta disposition pour te faciliter l'installation dans ta direction d'affectation.



Si tu rencontres des difficultés lors de ton arrivée dans les services, n'hésite pas à te rapprocher d'eux ou à contacter directement tes représentants CGT ENFiP :

cgtenfip@gmail.com

Ta titularisation



En tant qu'inspecteurs stagiaires des finances publiques, si tu as satisfait à l'évaluation du cycle de formation théorique et pratique, tu seras titularisé, par arrêté du directeur général des Finances Publiques. Ta titularisation sera effective à compter du 1er septembre 2021.

Pour ceux qui n'auront pas validé le cycle de formation, la CAPN se prononcera sur leur devenir. Cette dernière se déroulera à la fin du stage (fin août) et statuera sur les dossiers des stagiaires non « titularisables ». Il sera donc formulé plusieurs propositions en fonction de la situation des stagiaires concernés :

Dans un premier temps, le stagiaire concerné sera convoqué devant la commission d'évaluation des compétences (CEC), qui se réunit à la fin du cycle de formation professionnelle des inspecteurs des finances publiques stagiaires. La commission est composée d'un administrateur des finances publiques, non affecté à l'École Nationale des Finances Publiques, du directeur du pôle de la formation de l'École Nationale des Finances Publiques ou de son représentant et du ou des directeurs des établissements de formation de l'ENFiP, au sein desquels les inspecteurs des finances publiques stagiaires ont été formés, ou de leurs représentants.

Le stagiaire « non titularisable » doit alors expliquer les difficultés rencontrées qui l'ont amené à ne pas valider sa formation.

La commission émet alors un avis sur le devenir de ce dernier, qui sera étudié en CAPN.

- Soit admis à accomplir intégralement un nouveau cycle de formation professionnelle s'il n'a pas satisfait à l'évaluation de la formation théorique au sein d'un établissement de l'ENFiP. Cette disposition de « redoublement » ne s'applique qu'une seule fois.

- Soit admis à renouveler la période de formation probatoire dans les services s'il n'a pas satisfait à l'évaluation de cette seule période de ce cycle de formation. Cette disposition ne s'applique qu'une seule fois.
- Soit admis à réintégrer dans son corps ou cadre d'emploi d'origine (pour les internes et faux externes).
- Soit nommés contrôleurs des finances publiques de deuxième classe ou techniciens-géomètres après vérification de leur aptitude. Les inspecteurs des finances publiques stagiaires nommés dans ces grades sont titularisés à l'échelon doté d'un indice brut conduisant à un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui qu'ils percevaient en qualité d'inspecteur stagiaire. Ils conservent dans cet échelon l'ancienneté correspondant au temps pendant lequel ils ont été rémunérés sur la base de l'indice qui a déterminé leur reclassement,

Toutefois, si antérieurement à leur nomination en qualité d'inspecteur des finances publiques stagiaire, ils pouvaient bénéficier d'un classement en catégorie B en application des articles 13 à 20 du décret du 11 novembre 2009 susvisé, ils peuvent en demander le bénéfice ;

- Soit être licencié s'ils n'avaient pas au préalable la qualité de fonctionnaire (pour les purs externes et en fonction des éléments du dossier).

Encore plus cette année, la scolarité actuelle n'est pas adaptée aux situations individuelles et particulières, certains peuvent rencontrer des difficultés.

La CGT FiP revendique le droit à la seconde chance et donc le redoublement pour tous les stagiaires qui le souhaitent. La seconde chance doit être un droit !

La CGT FiP demande que la CAPN de « non titularisation » joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).



Si tu es concerné, ne reste pas isolé, n'hésite pas à te rapprocher des élus et militants CGT ENFiP. Si tu as des questions sur ce sujet, les élus sont là pour t'accompagner (que ce soit lors de la commission d'évaluation des compétences) et défendre ton dossier lors des débats de CAPN.

N'hésitez pas à les contacter sur la boîte : elusa@cgt.fr

Tes droits à congés

Tu disposeras d'autorisations d'absences pendant ton stage probatoire : du 17 mai au 31 août 2021.

Puis entre le 1er septembre et le 31 décembre 2021 tu disposeras des congés suivants :

- Les congés annuels : prorata-temporis sur 4 mois à congés associés au module horaire de l'agent.
- ARTT : prorata temporis (4/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.
- Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.

Durée Hebdomadaire	Nombre de jours ARTT (1)	Nombre de jours de congés	Total (1)
36h12	0	10	10
37h30	2	11	13
38h00	3	11	14
38h30	4	11	15

(1) Ce total tient compte de la journée de solidarité qui s'impute sur tes ARTT ou sur tes congés

» À SAVOIR : 31 jours d'absence consécutifs

L'absence du service ne peut excéder 31 jours consécutifs. Le décompte de ces 31 jours consécutifs s'effectue à compter du 1er jour de la constatation de l'absence du service et se termine la veille de la reprise effective de fonctions, même si cette veille tombe un dimanche.

C'est-à-dire que l'intégralité de tes jours d'absence (samedis, dimanches et jours fériés) sont comptabilisés.

» À CONNAÎTRE POUR 2021 : Les ponts naturels

Cette année au vu du calendrier, les directions départementales ont décidé de ponts naturels.

Dans ce cas précis, le premier pont naturel étant le 14 Mai 2021, tu bénéficieras d'une Autorisation d'Absence accordée par l'ENFiP.

Le second étant le 12 novembre 2021, tu devras poser la journée dite d'Autorisation d'Absence Exceptionnelle (AAE) dans Sirhius.

Attention : Sur certaines missions vous aurez la qualification d'itinérants (Huissier – enquêteurs BCR – Vérificateurs). Ces derniers ne sont pas amenés à pointer, dans ce cas vous devrez vous positionner sur un module horaire afin de déterminer vos droits à congés.

Vos droits

La CGT a toujours revendiqué le droit pour chaque agent de disposer de ses congés sans qu'une direction lui impose de poser des ponts naturels.



EN VACANCES !

Ton module horaire



À l'issue de ton stage, tu devras opter pour un module horaire si ton poste l'exige. Ce module horaire est révisable chaque année.

Tu pourras adapter tes horaires de présence en fonction de tes contraintes, tout en respectant les plages horaires fixes. C'est-à-dire les plages horaires où tu devras impérativement être présent.

A l'issue de ton stage, tu devras opter pour un module horaire (uniquement si tu dépends d'une pointeuse). Ce module horaire est révisable chaque année.

Durée Hebdomadaire	Durée journalière	Nbre de jours ARTT	Nbre de jours de congés	Total ⁽¹⁾
36h12	7h14	0	31	31
37h30	7h30	8	32	39
38h00	7h36	10	32	41
38h30	7h42	12	32	44

(1) ce total tient compte de la journée de solidarité qui s'impute sur tes ARTT ou sur tes congés

Tu pourras adapter tes horaires de présence en fonction de tes contraintes, tout en respectant les plages horaires fixes. C'est-à-dire les plages horaires où tu devras impérativement être présent.

Tu auras la possibilité de faire plus d'heures ou moins d'heures par semaine. Si tu es amené à pointer, tu devras réguler ton crédit/débit horaire sur le mois ton module horaire. Ces heures en plus se cumulent et sont reportables sur le mois suivant ou te permettent de bénéficier d'une journée de récupération d'horaires variables dans le mois. Au-delà de 12h dans le mois, ces heures sont perdues (écrêtement de fin de mois).

À l'inverse, tu peux avoir un débit de 12 heures dans le mois. Mais attention, si ce débit est trop important, ton chef de service et ta direction peuvent les compenser par des journées de congés.

La pause méridienne est à minima de 45 minutes et peut aller au-delà, mais ne peut empiéter sur les plages fixes.

	Matin		Après midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plage Fixe	Entre 9h30 et 10h00	Entre 11h30 et 12h00	Entre 14h00 et 14h30	Entre 16h00 et 16h30
Plage Variable	Entre 7h00 et 7h30	Entre 9h30 et 10h00	Entre 16h00 et 16h30	Entre 18h30 et 19h00

Si tu bénéficies d'un dispositif forfaitaire de jours de congés et d'ARTT (agent ne pointant pas en fonction du poste obtenu), tu disposeras d'un total de 44 jours (ceci tient compte de la journée de solidarité) auxquels peuvent éventuellement s'ajouter 2 jours de fractionnement (c'est le dispositif le plus courant pour les vérificateurs et les huissiers par exemple).

Ta carrière à la DGFIP

AGENTS DE CATÉGORIE A

Inspecteur Divisionnaire Classe Normale		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}		758
3 ^{ème}	3 ans	730
2 ^{ème}	3 ans	690
1 ^{er}	3 ans	659

Le grade d'IDIV CN est ouvert par Tableau d'avancement :

- aux inspecteurs ayant atteint au moins le 8^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 7 ans de services effectifs en catégorie A ;
- la sélection est faite à partir de l'avis du directeur, du dossier et par un entretien avec un jury.

Inspecteur Divisionnaire Hors Classe		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}		821
3 ^{ème}	3 ans	813
2 ^{ème}	2 ans 6 m	768
1 ^{er}	1 an 6 m	730

Le grade d'IDIV HC est accessible :

- pour les IDIV de classe normale ayant atteint au moins le 3^{ème} échelon de leur grade et comptant 4 ans de services effectifs dans ce grade.
- En l'absence d'avis défavorable du directeur, les IDIV CN affectés sur un emploi administratif ou comptable d'IDIV HC à l'issue du mouvement, sont promus hors classe.

Échelon spécial en 2021

Administrateur des Finances publiques adjoint		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
Ech Sup		HEA*
7 ^{ème}	3 ans	830
6 ^{ème}	2 ans 6 mois	821
5 ^{ème}	2 ans 6 mois	806
4 ^{ème}	2 ans	768
3 ^{ème}	2 ans	730
2 ^{ème}	2 ans	695
1 ^{er}	2 ans	655

Le grade d'AFIPA est accessible par tableau d'avancement :

- aux IP comptant au moins 6 ans de services effectifs dans leur grade ;
- aux IDIV HC ayant atteint le 3^{ème} échelon.

La sélection est faite à partir d'un entretien par un comité d'évaluation des acquis de l'expérience et du dossier individuel.

***Échelon spécial en 2021
contingenté :
3 échelons, IM 881, 916, 963**

Inspecteur Principal		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
10 ^{ème}		821
9 ^{ème}	3 ans	806
8 ^{ème}	3 ans	768
7 ^{ème}	2 ans 6 mois	730
6 ^{ème}	2 ans 6 mois	690
5 ^{ème}	2 ans	650
4 ^{ème}	2 ans	605
3 ^{ème}	2 ans	575
2 ^{ème}	2 ans	535
1 ^{er}	2 ans	500

Le grade d'IP est ouvert :

- par concours professionnel aux inspecteurs ayant atteint le 4^{ème} échelon et ayant 5 ans de services effectif en catégorie A dont 2 comme inspecteur des finances publiques ;
- par examen professionnel à partir du 7^{ème} échelon d'inspecteurs et 10 ans de services effectifs en catégorie A ;
- par examen professionnel pour les IDIV CN dès lors qu'ils ont 18 mois de service dans leur grade.

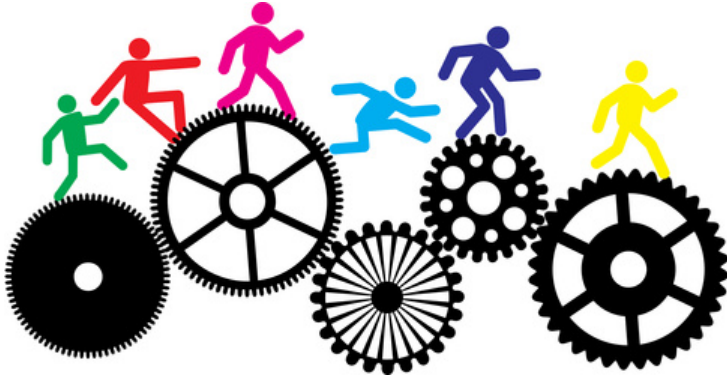
10^{ème} échelon en 2021

Inspecteur des Finances Publiques		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
11 ^{ème}		673
10 ^{ème}	4 ans	640
9 ^{ème}	3 ans	605
8 ^{ème}	3 ans	575
7 ^{ème}	3 ans	545
6 ^{ème}	3 ans	513
5 ^{ème}	2 ans 6 mois	480
4 ^{ème}	2 ans	450
3 ^{ème}	2 ans	430
2 ^{ème}	2 ans	410
1 ^{er}	1 an 6 mois	390
Stagiaire	-	321

Inspecteur spécialisé (statut d'emploi)		
Le statut d'emploi sur des missions précises est accessible aux choix de la direction, par voie de détachement, aux inspecteurs qui ont atteint au moins le 3 ^{ème} échelon et au plus le 6 ^{ème} échelon et justifiant de 3 années de services effectifs dans le grade d'IFIIP.		
échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}	3 ans	524
3 ^{ème}	2 ans 6 mois	512
2 ^{ème}	2 ans	477
1 ^{er}	2 ans	459

ATTENTION

La notation via l'entretien annuel avec son chef de service a de plus en plus d'impact sur l'avancée de ta carrière.



Plusieurs évolutions de carrière au sein du corps des personnels de la catégorie A sont possibles.

En qualité d'inspecteur des finances publiques, vous pourrez, sous certaines conditions, accéder :

- » Au détachement dans l'emploi d'inspecteur spécialisé (IS) ;
- » À la sélection au grade d'inspecteur divisionnaire de classe normale (IDIV CN) ;
- » Au grade d'inspecteur principal (IP) par concours ou examen professionnel.

N'hésitez pas à consulter le « guide carrière » sur le

déroulé de la carrière de catégorie A : <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/guide-des-carrieres-2018>

La CGT réaffirme le principe d'une grille reconnaissant le niveau de recrutement en référence à un diplôme, à un niveau de qualification et impliquant une durée de formation initiale correspondant au corps d'accueil.

Cette grille doit s'inscrire dans le principe d'une fonction publique de carrière et d'une rémunération liée au grade qui constitue un fondement essentiel de l'indépendance et de neutralité des services publics.

Elle reste attachée à des évolutions de carrière fondées essentiellement sur l'ancienneté, qui permet l'acquisition des connaissances professionnelles ou par le biais de concours et examen professionnels garantissant l'objectivité de l'évolution.

C'est pourquoi elle se prononce et combat pour la défense inconditionnelle de la grille indiciaire.



LA CGT REVENDIQUE :

- Une grille unique, construite à partir de la définition des catégories, avec une amplitude de carrière de 1 à 5 et un rythme d'avancement d'échelon plus rapide, régulier et inconditionnel, qui corresponde mieux à la reconnaissance des connaissances professionnelles acquises par l'ancienneté ;
- un véritable plan de qualification de B en A reconnaissant la compétence et la technicité des agents,
- Une amplitude de carrière, pour chaque corps, minimal de 1 à 2 entre l'indice de début de carrière et de fin de carrière, sans toutefois allonger la durée des carrières.

Tes frais de déménagement

» LES FRAIS DE TRANSPORTS (*):

Tu bénéficies de la prise en charge d'un aller simple (tarif le moins élevé du transport en commun le mieux adapté même en cas d'utilisation de ton véhicule personnel) entre l'ENFiP et ta résidence d'affectation ou tu dérouleras ton stage pratique probatoire.

» L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT (*):

Seuls les stagiaires lauréats du concours interne ou d'un concours externe mais issu de la fonction publique d'état, d'une administration financière ou non, sont éligibles à une prise en charge par l'ENFiP des frais de changement de résidence entre la résidence administrative avant la formation et la nouvelle résidence d'affectation.

Aucune indemnisation n'est prévue pour les autres lauréats du concours externe.

Le montant de cette indemnité (I) est fonction du volume (V) par la distance (D).

Volume du mobilier :

- ✓ 14 m³ pour l'agent
- ✓ 22 m³ pour le conjoint
- ✓ 3,5 m³ par enfant

La Distance kilométrique mesurée d'après l'itinéraire le plus court entre le lieu de départ et la résidence d'affectation au 1^{er} septembre.

Si le produit de V par D est inférieur ou égal à 5000 l'Indemnité se calcule de la façon suivante :

$$✓ I = 568,94 + (0,18 \times VD)$$

Si le produit de V par D est supérieur ou égal à 5000 l'Indemnité se calcule de la façon suivante :

$$✓ I = 1137,88 + (0,07 \times VD)$$

Exemple : tu es célibataire avec deux enfants, ta résidence d'affectation est Chartres et tu as suivi ta scolarité à Lyon.

- ✓ $V = 14 + 3,5 + 3,5 = 21$
- ✓ $D = 447 \text{ Km}$
- ✓ $DV = 9\,387$
- ✓ $I = 1794\text{€}$

Tu es marié, ta résidence d'affectation est Chartres et tu as suivi ta scolarité à Noisy.

- ✓ $V = 14 + 22 = 36$
- ✓ $D = 101 \text{ Km}$
- ✓ $DV = 3\,636$
- ✓ $I = 1\,223\text{€}$

» LA PRIME SPÉCIALE D'INSTALLATION :

Les stagiaires qui reçoivent une première affectation en tant que fonctionnaire en région Île-de-France ou dans l'une des communes de la communauté urbaine de Lille à l'occasion de leur accès à un premier emploi peuvent prétendre au versement de la prime spéciale d'installation.

Elle est égale à 2055€ en Région Île-de-France et à 2015€ en région lilloise.

Elle est imposable.

(*) L'ensemble de ces remboursements/ primes s'effectue sur justificatifs*



Tes frais de stage et de déplacement

» L'indemnité de stage :

Le dispositif de l'indemnité de stage que tu as perçue pendant ta formation théorique subsiste pendant ta formation pratique. Tu trouveras ci-dessous le tableau récapitulatif des montants que tu percevras pendant ton stage pratique.

	Indemnité pendant le stage pratique probatoire			
	En dehors de la RA et/ou RF (1)		Stage dans la RA et/ou RF ou dans la nouvelle résidence d'affectation au 1 ^{er} septembre (2)	
			Système dégressif	Système linéaire
Mai	282 €	446,5 €	282€	224,82 €
Juin	282 €	446,5 €	282€	224,82 €
Juillet	282 €	446,5 €	282€	224,82 €
Août	282 €	446,5 €	282€	224,82 €
Septembre	282 €	446,5 €	282€	224,82 €

(1) Résidence administrative (RA) affectation avant le début de la formation ; Résidence Familiale (RF) : lieu d'habitation au 31 août.

(2) Sont concernés les inspecteurs stagiaires dont la RF ou la RA où ils étaient affectés avant leur entrée en formation est située à Noisiel ou dans une commune limitrophe desservie par des moyens de transports publics pour les stagiaires effectuant leur scolarité à Noisiel, ou à Clermont-Ferrand ou dans une commune limitrophe desservie par des moyens de transports publics pour ceux effectuant leur scolarité à Clermont-Ferrand, ou à Toulouse dans une commune limitrophe desservie par des moyens de transports publics pour ceux effectuant leur scolarité à Toulouse.

(3) La formation pratique dans les services débutant le 17 mai 2019, le montant correspondant au mois de mai est donc égal à $9,40 \text{ €} \times 11 \text{ jours} = 103,40 \text{ €}$

» LA PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS DE TRANSPORTS « DOMICILE-TRAVAIL »

Tes frais de déplacement entre ta résidence habituelle et ton lieu de stage peuvent être pris en charge, s'il s'agit d'un abonnement à un moyen de transport public de voyageurs à nombre de voyages illimités et à un service public de location de vélos.

Cette prise en charge est égale à 50 % de cet abonnement dans la limite d'un plafond mensuel de 81,16€.

» REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR DES STAGES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES PENDANT LE STAGE D'APPROFONDISSEMENT

Tu pourras être amené à suivre des stages complémentaires organisés par le service de la formation professionnelle de ton département de stage. Si ces formations ne sont pas organisées localement, tu pourras bénéficier du remboursement des frais de transport mais aussi des frais de mission (nuitées et repas) lorsque tu engages des frais supplémentaires pour suivre cette formation.

Toutefois si tel était le cas, l'indemnité de stage serait alors suspendue pendant cette période.

CE QU'EN PENSE LA CGT

Pour la CGT FIP, l'intégralité des frais supportés par les agents pour suivre un cycle de formation doivent être pris en charge.



Imposition indemnité de scolarité

Dans le cadre de votre formation initiale, vous percevez une prime dite « de scolarité » qui a vocation à couvrir l'ensemble des frais inhérents à votre scolarité.

Le montant de cette dernière est déterminée en fonction de votre résidence administrative avant votre entrée à l'ENFiP et de votre résidence familiale.

Les modalités d'attribution sont définies dans le décret 2006-781 du 3 juillet 2006, le taux alloué en fonction de la situation des uns et des autres est déterminé dans le décret 2014-1021 du 08 septembre 2014.

Cette indemnité peut être imposable selon la situation :

OPTION	NATURE DES FRAIS	DÉFINITION	INDEMNITÉ DE SCOLARITÉ
Pas d'option pour les frais réels	Déduction forfaitaire couvrant les dépenses générales du fait même de l'emploi	Déduction forfaitaire de 10% art 83-3° du CGI	L'indemnité de scolarité n'est pas à déclarer, elle est donc NON IMPOSABLE
Option pour les frais réels (frais de transports)	Frais réels déclarés, les frais kilométriques et ou de transports uniquement	Calcul selon le barème kilométrique ou du régime dit « réel réel ». Attention si une partie de votre Pass Navigo est pris en charge par l'administration, vous devez impérative réintégrer ces remboursements à votre revenu net imposable	L'indemnité de scolarité n'est pas à déclarer, elle est donc NON IMPOSABLE
Option pour les frais réels au titre des frais supplémentaires de double résidence, de repas...	Frais réels déclarés, charges liées à une double résidence (logement, nourriture,...)	Les frais déclarés au titre des frais réels doivent être détaillés et joints à votre déclaration, l'indemnité de scolarité doit être ajoutée à votre revenu net imposable.	L'indemnité de scolarité est à déclarer, elle est donc IMPOSABLE





Vous devrez vérifier que le revenu net imposable indiqué sur votre bulletin de paie de décembre 2020, correspond à celui figurant sur votre déclaration des revenus 2021.

- **Pour les internes**, vous devrez additionner le montant figurant sur votre dernière fiche de paie de votre ancienne direction (mois d'août 2020) à celui figurant sur la dernière fiche de paie de l'année 2020 (mois de décembre).
- **Pour les externes**, votre scolarité correspond :
 - » À votre seul emploi de l'année, il vous suffira d'indiquer le montant figurant sur le bulletin de paie de décembre au titre du cumul net imposable.
 - » À des périodes d'emplois avant votre entrée à l'ENFiP, vous devrez additionner et vérifier la correspondance avec vos bulletins de paie de l'année 2020.

RAPPEL

Pour ceux optant pour les frais réel, frais de transports uniquement, vous disposez d'une attestation mentionnant le montant des frais de transports (remboursement « Pass-Navigo » ou autre abonnement de transport en commun) pris en charge par votre direction actuelle. Ce montant sera à réintégrer au revenu net imposable.

Pour ceux optant pour les frais réels « réels », vous devez calculer le coût occasionné par votre double résidence. Les frais engagés au titre des frais réels doivent être :

- » Nécessités par l'exercice d'une activité salariale ;
- » Effectués dans le seul but de l'acquisition ou de la conservation des salaires déclarés ;
- » Payés au cours de l'année 2020 ;
- » Justifiés, c'est-à-dire que vous devez pouvoir établir la réalité des frais engagés et justifier de leur montant.



COTISATION SYNDICALE :

Si vous optez pour les frais réels, le montant de votre cotisation syndicale 2020 est à inclure avec vos frais réels et non dans la rubrique « réductions et crédits d'impôts ».

Si vous optez pour la déduction des 10%, vous devez indiquer le montant de votre cotisation syndicale dans la rubrique « 7 AC OU 7 AE » de votre déclaration 2042 RICI, cotisation syndicale. Le montant de votre cotisation vous donne droit à une réduction d'impôt ou à un crédit d'impôt, si vous êtes non imposable, de 66% du montant de votre cotisation payée en 2020.

Qu'est ce que la CGT...

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne à la DGFIP ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure dans le privé. La CGT, qui regroupe plus de 650 000 adhérents, est la deuxième organisation syndicale du pays.

- » Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- » Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- » Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'Homme et le rapprochement des peuples.
- » La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres techniciens,...) et présent à tous les niveaux (lieu de travail, local, départemental, national ou encore international). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale.

A LA DGFIP, LA CGT INCONTOURNABLE !

Présente dans toutes les directions, la CGT met à votre disposition ses sections syndicales et ses nombreux élus en CAP Nationales, son millier d'élus et de représentants dans les différentes instances locales : Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL), Comités Techniques Locaux (CTL), Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), Comités Départementaux d'Action sociale (CDAS) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

Être syndiqué, c'est participer !

- ➔ Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.
- ➔ Chaque décision qui est prise « en haut » a des répercussions dans votre vie au travail et aussi dans votre vie personnelle. Par contre, chaque victoire « en bas » compte et améliore votre quotidien.
- ➔ Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur ou porteuse d'idées !

**ALORS FRANCHIS LE PAS,
REJOINT LA CGT !!**



BULLETIN D'ADHÉSION **Je me SYNDIQUE...**

SECTION : ☐ ENFiP NOISIEL ☐ ENFiP CLERMONT-FERRAND ☐ ENFiP TOULOUSE
MONTANT DE L'ADHÉSION : INSPECTEUR-STAGIAIRE : 73 €

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : / / N° DGFIP : DIRECTION :

SERVICE / RÉSIDENCE : GRADE : ÉCHELON : INDICE :

TÉL. PRO : TÉL. PERSO (FACULTATIF) :

ADRESSE MAIL :

A LE / / SIGNATURE :

Le mot des équipes de l'ENFiP

Cette année a été une année particulière pour vous comme pour nous, militants de la CGT.

D'une part, parce que vous venez de suivre et de terminer cette formation initiale de 6 mois qui vous a tenue éloignée de la vie des services **et d'autre part, parce que cette dernière s'est déroulée dans des conditions inédites, majoritairement en tout distanciel.**

Dès la rentrée, vous avez été nombreux à venir à notre rencontre, puis tout au long de l'année vous nous avez sollicité par mails pour avoir des conseils, lors des HMI ou par téléphone pour discuter avec nous.

Cette formation au format inédit **a nécessité une certaine adaptation de notre part afin de maintenir le lien avec vous et d'œuvrer à ce que malgré les circonstances, nous fassions** tout pour vous apporter des réponses. Vous avez été nombreux à nous remercier du temps que nous vous consacrons, **ces remerciements nous montrent à quel point notre investissement et notre implication est importante.**

Nous tenons également à vous remercier pour ces moments d'échanges et de la confiance que vous nous avez accordé dans le contexte actuel.



www.financespubliques.cgt.fr

- ✶ **ÊTRE ÉCOUTÉ** et ainsi peser dans les négociations,
- ✶ **AGIR** pour faire aboutir les négociations,
- ✶ **COMBATTRE** les politiques d'austérité à l'égard de l'ensemble des fonctionnaires,
- ✶ **AMÉLIORER** nos conditions de travail,
- ✶ **DÉFENDRE** notre statut plus que jamais menacé par le projet de loi fonction publique,
- ✶ **REVALORISER** le point d'indice et nos régimes indemnitaires pour faire en sorte que notre pouvoir d'achat soit enfin revalorisé à hauteur de l'augmentation du coup de la vie,
- ✶ **COMBATTRE** le démantèlement de la DGFIP, les suppressions d'emplois, l'abandon des missions par le biais d'externalisations massives et la mise en cause des règles de gestion avec la disparition des CAPN et une totale régression des règles en place.

**Nous ne sommes pas des super héros !
Nous n'avons pas de super pouvoir !
Juste des valeurs et des convictions
Le pouvoir, c'est vous qui l'avez...
NOTRE FORCE, C'EST VOUS !**

ENFiP
la cgt
FINANCES PUBLIQUES